

Garanties	Taux de remboursement de la Sécurité sociale	+ Prestations mutuelle	= COUVERTURE TOTALE
<p>Selon conditions et limites : règlement mutualiste et contrats spécifiques - Sous réserve de modifications réglementaires non publiées à la date d'établissement du présent document (1^{er} août 2019) Pourcentage sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins coordonnés. Contrat non responsable.</p>			
HOSPITALISATION			
Frais de séjour et forfait journalier hospitalier	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
Soins	80 % ou 100 % (1)	50 % ou 70 % (1)(2)	jusqu'à 150 % (1)(2)
Analyses et examens de laboratoire			
Imagerie médicale	80 %	70 %	150 %
Pharmacie			
Appareillages divers			
Massages	80 %	20 %	100 %
Prothèse			
Honoraires praticiens	80 % ou 100 % (1)(2)	50 % ou 70 % (1)(2)	jusqu'à 150 % (1) (2)
Convalescence, centre de rééducation	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
Chambre particulière (en option) - avec nuitée	-	49 € à 57 €/jour (1)	49 € à 57 €/jour (1)
- sans nuitée	-	30 €/jour	30 €/jour
Indemnités Journalières Hospitalisation (3) (en option)	-	17 €/jour	17 €/jour
TRANSPORT	80 % ou 100 % (1)	20 % (1)	100 %
PROTHÈSE			
Capillaire, mammaire, oculaire	100 %	200 %	300 % <small>Dans la limite d'un plafond annuel de 300 € par type de prothèse</small>
PRÉVOYANCE			
Capital décès accidentel (3) (en option) : De 30 000 € à 150 000 €			
TÉLÉCONSULTATION (gratuit) (4) <small>Ce service vous est proposé en partenariat avec la plateforme MesDocteurs à partir du 1^{er} janvier 2020 et accessible depuis votre espace adhérent sur pavillon-prevoyance.fr</small>			

Comparez !

Multirisques habitation, scolaire, prévoyance, retraite, assurance prêt immobilier...

Nos conseillers à votre écoute

Imagerie médicale : radiologie, échographie, scanner, endoscopie...

(1) Selon la nature de l'intervention ou des soins. (2) Pas de prise en charge, hors parcours de soins coordonnés et en cas d'absence de médecin traitant, de la diminution de la part de l'Assurance Maladie Obligatoire et des dépassements d'honoraires. (3) Option réservée aux moins de 70 ans. (4) Le service de téléconsultation MesDocteurs permet de mettre en relation un professionnel de santé et un patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'émission d'une ordonnance (hors arrêt de travail, médicaments à prescription restreinte, dispense sportive) si le médecin l'estime nécessaire (certaines prescriptions définies dans les conditions générales du service sont exclues). Le service de téléconsultation MesDocteurs n'a pas pour objet de remplacer les consultations avec le médecin traitant et ne correspond pas à un service d'urgence. En cas d'urgence, contacter le 15 ou le 112.

Votre mutuelle prend en charge le forfait sur les actes lourds et ne prend pas en charge les franchises appliquées par l'Assurance Maladie Obligatoire : participation forfaitaire de 1€ à chaque consultation et acte médical, 0,50€ par boîte de médicament et par acte paramédical, 2€ par transport sanitaire.

Tout est prévu pour une vie plus facile

- **La gratuité enfant** à partir du 3^e
- **Réduction de 20%** pour les étudiants boursiers ⁽¹⁾
- **Le tiers payant** partout en France ⁽²⁾
- **La prise en charge immédiate** de vos dépenses

Les services inclus pour vous adoucir la vie

- **Réseau de soins itelis**
Optique, dentaire, audition : *avantages permanents et exclusifs* chez les partenaires du réseau, analyse de devis...
 *Partenaire le plus proche flasher ce code*
- **A partir du 1^{er} janvier 2020 Service de téléconsultation MesDocteurs**
- **Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes**
Laboratoire, hôpital... Tous les services sur mutualite.fr
- **Assistance santé**
- **Service Conseillère Sociale** Des solutions dans les moments difficiles
- **Service Conseiller à domicile** Plus besoin de vous déplacer
- **Rendez-vous Conseil** En agence
- **E-service** Espace sécurisé, alerte remboursement ...

Des assurances complémentaires pour tout prévoir

- **Assurance scolaire et étudiant**
- **Assurance multirisques habitation**
- **Assurance prêt immobilier**
- **Épargne et retraite**
- **Prévoyance :**
indemnités journalières, dépendance, décès, obsèques

Les partenaires pour + d'avantages



Demandez vos avantages auprès de votre conseiller

Adhésion, modification, suivi et informations

0 810 810 033

Service 0,05 € / min
+ prix appel

LUNDI AU VENDREDI 8H/19H - SAMEDI 9H/12H

ou **05 57 81 24 41**

pavillon-prevoyance.fr

Espace sécurisé privatif - Devis - Infos santé

Agences de proximité

GIRONDE

BORDEAUX BASTIDE
92 avenue Thiers • 05 57 81 51 10
prevoyancebastide@pavillon-prevoyance.fr

BORDEAUX GAMBETTA
35 rue Judaïque • 05 56 79 06 75
prevoyancejudaïque@pavillon-prevoyance.fr

LANGON
34 rue Maubec • 05 57 31 08 46
prevoyancelangon@pavillon-prevoyance.fr

LA TESTE DE BUCH
13 rue Pierre Dignac • 05 56 54 63 98
prevoyancelateste@pavillon-prevoyance.fr

LESPARRE
22 place Gambetta • 05 56 59 43 64
prevoyancelesparre@pavillon-prevoyance.fr

LIBOURNE
63 rue Gambetta • 05 57 51 77 58
prevoyancelibourne@pavillon-prevoyance.fr

MÉRIGNAC
489 avenue de Verdun • 05 56 97 82 24
prevoyancemerignac@pavillon-prevoyance.fr

TALENCE
44 cours Gallieni • 05 56 24 10 10
prevoyancegallieni@pavillon-prevoyance.fr

CHARENTE

ANGOULÊME
17 boulevard Berthelot • 05 45 68 81 34
prevoyanceangouleme@pavillon-prevoyance.fr

Siège social : 90 avenue Thiers - CS 21004
33072 Bordeaux Cedex